

---

-MOTIONS-

**Motion omnibus**

**Motion\_001 du 3 juin 2023** (/) que le Conseil régional Nakonha:ka Regional Council propose ce qui suit :

1. Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué;
2. Que le procès-verbal de l'assemblée générale d'hiver du 24 et 25 mars 2023 soit accepté tel que distribué (voir **annexe A**);
3. Que les états financiers 2022 du Conseil régional de Nakonha:ka soient reçus tels qu'ils ont été distribués (voir **annexe B**) ;
4. Que le Conseil régional nommé BCGO S.E.N.C.R.L. pour mener la mission d'examen de 2023 de la Conseil régional Nakonha:ka ;
5. Que les états financiers 2022 modifiés de la Conseil des finances et de l'expansion soient reçus tels qu'ils ont été distribués. (voir **annexe C**) ;
6. Que le Conseil régional nommé BCGO S.E.N.C.R.L. pour mener la mission d'examen de 2023 de la Conseil des finances et de l'expansion;
7. Que les personnes suivantes soient nommées à la Conseil des finances et de l'expansion du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2025 : Peter Bisset, Fred Braman, Jim Fyles, Jim Moffat, Royal Orr, Ted Rutherford, Paul Stanfield et Frederick (Rick) Sheffer ;
8. Que l'amendement suivant à la pratique et à la Politique concernant l'indemnité de kilométrage pour le personnel ministériel, les célébrantes et les célébrants laïques et les superviseurs et les superviseurs de sites ministériels soit reçu : Insertion du taux du Conseil général, tel que déterminé périodiquement dans le manuel Salaires minimums et remboursements pour le personnel du ministère, pour les frais de déplacement, et remplacement de la référence au taux kilométrique précis pour les déplacements et référence générale au taux du Conseil général tel que déterminé ;
9. Que l'amendement suivant à la Politique relative au produit de la vente de propriétés soit reçu : Dans le cas d'une communauté de foi qui n'est pas en voie de dissolution, la ligne directrice " e " doit être supprimée : "Avant les distributions ci-dessus, le Conseil régional demande également que l'on envisage de donner jusqu'à 2 % du produit net (mais pas plus de 5 000 \$) de la vente des biens de l'église (sauf s'il s'agit de la vente d'un presbytère), pour aider à financer le travail des Archives du Conseil régional ". Pour une communauté de foi qui se dissout, la ligne directrice "i" doit être supprimée : "2 % du produit net de la vente des biens de l'église, limité à 5 000 \$, doivent être versés pour aider à financer le travail des Archives du Conseil régional. "
10. Que les personnes suivantes agissent à titre des scrutateurs : Vivienne Galanis, Cathy Hamilton, pasteure et Kent Chown, pasteur;
11. Que la personne suivante agisse à titre d'assesseurs-conseil: Fred Braman;
12. Que les personnes suivantes agissent à titre d'aumôniers(ières) : Marie-Christine Gladu, pasteure et Pierre Goldberger, pasteur;
13. Que Pasteure Tami Spires et Shanna Bernier agissent à titre d'Équipe support d'équité
14. Que cette réunion comprend l'alliance comportementale - règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance, Le manuel 2023, annexe, 2.

"Nous allons

- garder Dieu au centre de tout ce que nous faisons ;
- parlons chacun pour soi ;
- parler dans un but précis ;
- séparer les personnes des problèmes ;
- permettre une participation pleine et équitable ;
- s'occuper attentivement des autres sans les interrompre;
- accueillir le conflit d'idées ;

- 
- s'orienter vers l'avenir ;
  - faire preuve d'appréciation ;
  - honorer les décisions de l'organisme ;
  - s'engager à se demander des comptes les uns aux autres lorsque nous ne respectons pas nos bonnes manières ;
  - garder la discussion à la table ;
  - être attentifs à notre langage corporel ;
  - vérifier la bonne utilisation du temps ;
  - permettre aux personnes silencieuses de s'exprimer, en les invitant à le faire ; et
  - dire sincèrement ce que nous ressentons vraiment".

La très révérende Marion Pardy a présenté règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance comme une ressource pour le 38<sup>e</sup> Conseil général 2003. Les Conseils généraux suivants et leurs exécutifs ont utilisé les Manières saintes comme ressource pour la conduite des réunions. Il a été adapté ici pour être utilisé comme ressource par tous les conseils et organes de l'Église.

### **S'opposer à la montée de l'homophobie et de la transphobie dans notre société**

**Motion\_002 du 3 juin 2023** (É. Hébert-Daly/B. Eastwood) que le Conseil régional Nakonha:ka publie une déclaration par l'intermédiaire de ses dirigeants [à publier sur ses canaux de communication et à envoyer aux médias et aux dirigeants politiques] pour s'opposer à la montée de l'homophobie et de la transphobie dans notre société, et à l'idée que les enfants doivent être "protégés" de la communauté LGBTQ2+.

### **Renvoi 1 : Création d'une organisation nationale autochtone autonome**

**Motion\_003 du 3 juin 2023** (É. Hébert-Daly/ ) que le Conseil régional Nakonha:ka accepte de modifier les Principes de l'Union de manière à indiquer :

1. Que l'Église Unie du Canada sera organisée de la manière suivante : (1) reposant sur une structure à trois conseils, elle sera composée de communautés de foi, de conseils régionaux et d'un Conseil ecclésial\* ainsi que (2) d'une organisation nationale autochtone autonome;
2. Qu'une fois que la nouvelle organisation nationale autochtone autonome sera créée au sein de l'Église Unie du Canada, elle disposera de ses propres mécanismes pour apporter de futurs changements à sa structure et à ses processus et par conséquent, elle ne sera pas assujettie au processus de renvoi, en vertu de l'article 7.4.1 des Principes de l'Union\*\*;
3. Les changements nécessaires à apporter pour la création de l'organisation nationale autochtone autonome.

\* Les appellations Conseil ecclésial et Conseil général sont souvent employées indifféremment.

\*\* Les changements proposés aux Principes de l'Union sont indiqués en détail dans un tableau à la page 5, sous la rubrique Foire aux questions

Pour plus d'informations sur le Renvoi 1, veuillez consulter le site : <https://egliseunie.ca/renvoi-1-creation-dune-organisation-nationale-autochtone-autonome/>

**Exécutif 2023-24**

**Motion\_004 du 3 juin 2023** (L. Buchanan/H. Hliaras) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive et approuve les recommandations de l'équipe dirigeante en matière de nominations de nommer les personnes suivantes pour siéger à l'exécutif :

**\*changements en rouge**

**Membres votants:**

Présidente (2 ans maximum)	Marc Grenon (2024)
Président Élu-e (Élu en « hors année » pour un mandat d'un an)	(Poste vacant)
Past President (1 an)	Linda Buchanan, pasteure (interim)
Trésorier (aucun terme)	Paul Stanfield (sans terme)
Ministre exécutif	Éric Hébert-Daly, pasteur (nouveau)

**Représentant des équipes dirigeantes suivantes:**

Immobiliers et de finances	Fred Braman
Relations pastorales	Christine Marie Gladu, pasteure (nouveau)
La Table des ministère en français	Pierre Goldberger, pasteure (nouveau)
Équipe jeunesse	Denis Ashby
Vivre des relations justes	Jan Jorgensen, pasteure/ Read Sherman pasteure/ Lisa Byer-de Wever (en rotations) (nouveau)
Justice et d'implication communautaire	Bailey Eastwood (nouveau)
Financement et de soutien	Pasteure Barbara Bryce (interim)
Présidente de l'Équipe de planification des réunions du conseil régional	Valerie Epps-Nickson
Conseil des finances et de l'expansion	Peter Bisset
Nominations	Pasteure Linda Buchanan (nouveau)

**Cinq (5) Membres votants en général (2 ans)**

1. Tami Spires, pasteure (2024)
2. Samuel V. Dansokho, pasteur (2024)
3. Marie-Claude Manga, pasteure (nouveau) (2025)
4. Erika (Qian) Liang (2025) (nouveau)
5. Adedeji Sunday Akintayo (2025) (nouveau)

**Membres correspondants sans droit de vote**

Responsable des relations pastorales	Rev. Dan Hayward
Communication et soutien administratif	Judy Coffin
Adjoint de programme à la ministre exécutive	Joel Miller
Responsable du soutien aux réseaux et aux regroupements	David-Roger Gagnon
Responsable du programme jeunesse et jeunes adultes	Shanna Bernier
Gestionnaire des finances et du bureau	Brian Ruse

**Équipe dirigeante en matière de nominations 2023-24**

**Motion\_005 du 3 juin 2023** (L. Buchanan/H. Hliaras) que le Conseil régional Nakonha:ka demande à l'équipe de direction des nominations du Conseil régional d'étudier et de réfléchir dans la prière à la politique du Conseil régional concernant la composition de l'exécutif et de faire rapport Conseil régional Nakonha:ka.

---

**Motions de clôture**

**Motion\_006 du 3 juin 2023** (V. Epps-Nickson/) qu'à la levée du Célébrations des minisères, tous les pouvoirs du Conseil régional soient accordés à l'exécutif jusqu'à l'ouverture de la prochaine assemblée générale (dates à déterminer).

**Motion\_007 du 3 juin 2023** (V. Epps-Nickson/) que l'assemblée soit ajournée à \_\_\_\_\_, et que la président déclare cette assemblée générale du conseil régional Nakonha:ka conclue.

**Annexes**

- Annexe A Procès-verbal de l'assemblée générale d'hiver du 24 et 25 mars 2023  
Annexe B États financiers 2022 du Conseil régional de Nakonha:ka  
Annexe C États financiers 2022 modifiés de la Commission des finances et de l'extension

les annexes sont disponibles sur le site web du Conseil régional (sous la rubrique documents à télécharger) :  
<https://nakonhakaucc.ca/fr/evenement/rassemblement-du-conseil-regional-juin-2023/>